



**Compte rendu  
AG du 15 Décembre 2010 à Clermont en Argonne**

**Etaient présents** : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h10 et remercie les délégués communautaires présents pour leur présence malgré les conditions météorologiques difficiles de la journée.

**1) Affaires scolaires :**

**• Point sur les travaux du RPI Vallée de la Biesme :**

M. le Président excuse M. Dequenne, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CODECOM en charge de la compétence scolaire, qui ne peut être présent en raison d'une autre réunion.

M. le Président présente les photos de l'avancée des travaux, prises ce jour, et précise que le chantier, qui a connu des vicissitudes, reprend un rythme normal. La charpente bois sera achevée la semaine prochaine, la construction de la cage d'ascenseur est accomplie.

Il propose le planning de travaux, pour la partie construction, aux délégués communautaires. Si aucun retard ni aucune perturbation météorologique ne se manifeste, la réception de l'extension pourra être prononcée pour les vacances de Pâques. Dans cette hypothèse, les classes de l'un des deux bâtiments de l'école pourront alors être déplacées dans la nouvelle école. Le seul problème serait le chauffage. En effet, la chaudière actuelle de l'école primaire est en mauvais état. Il est préférable de ne pas la couper pendant les vacances de Noël afin d'éviter que l'on ne puisse pas la relancer à la rentrée de Janvier.

M. Muller demande si le lot 6 est toujours attribué à la même entreprise.

M. le président explique que le lot 6, qui concerne les menuiseries bois extérieures, est toujours détenu par l'entreprise Janton, qui après avoir déposé le bilan, est en situation de redressement. Elle a alors le droit de poursuivre son activité. Mais, il précise que les travaux du lot 6 n'interviennent pas sur la partie extension, ils ne concernent que la partie rénovation.

**• ENR : complément Neuville et panier numérique sur l'ensemble des sites (1200€/RPI) :**

M. le Président cède la parole à Mme Aimont, Directrice Générale des Services, qui évoque la précédente délibération, autorisant les demandes de financement auprès du GIP objectif Meuse pour le RPI Vallée de la Biesme, l'école primaire et l'école élémentaire de Clermont dans le cadre des Ecoles Numériques Rurales. Mme Aimont présente alors la 4<sup>ème</sup> demande, émanant de l'école de Neuville.

Elle précise également que la délibération à prendre se fera sur l'ensemble des projets de toutes les écoles à nouveau. Aujourd'hui, l'Education Nationale, par validation de l'inspectrice d'académie a donné son accord quant aux projets et aux programmes de l'ENR,.



Plan de financement  
prévisionnel

	Montant HT	Montant TTC	Sur HT		Sur TTC		FCTVA	Solde après FCTVA
			Demande GIP	Solde Codecom	Solde Codecom	0,15		
			80%	20%				
MATERNELLE CLERMONT +compl	14 719,17	17 604,13	11 775,34	2 943,83	5 828,79	2 725,47	3 103,32	
PRIMAIRE CLERMONT	23 317,00	27 887,13	18 653,60	4 663,40	9 233,53	4 317,49	4 916,05	
RPI LES ISLETTES	11 248,43	13 453,12	8 998,74	2 249,69	4 454,38	2 082,81	2 371,57	
RPI NEUVILLY	10 805,34	12 923,19	8 644,27	2 161,07	4 278,91	2 000,77	2 278,15	
	51 505,45	61 600,52	<b>41 204,36</b>	10 301,09	<b>20 396,16</b>	9 536,99	10 859,17	

Mme Aimont poursuit par la présentation des demandes des paniers de ressources numériques, composés de logiciels, pour l'ensemble des sites.

Plan de financement  
prévisionnel

	Montant HT	Montant TTC	Sur HT		Sur TTC		FCTVA	Solde après FCTVA
			Demande GIP	Solde Codecom	Solde Codecom	0,15		
			80%	20%				
MATERNELLE CLERMONT +compl	1 200	1 435,20	960,00	240,00	475,20	222,20	253,00	
PRIMAIRE CLERMONT	1 200	1 435,20	960,00	240,00	475,20	222,20	253,00	
RPI LES ISLETTES	1 200	1 435,20	960,00	240,00	475,20	222,20	253,00	
RPI NEUVILLY	1 190,70	1 424,08	952,56	238,14	471,52	220,48	251,04	
	4 790,7	5 729,68	<b>3 832,56</b>	958,14	<b>1 897,12</b>	887,07	1 010,05	

M. le Président explique que tous les sites gérés par la CODECOM seront dotés d'ENR et de logiciels adéquats. Il précise également que les enseignants sont tous satisfaits, même sur certains sites, comme Neuville-Aubréville, qui étaient les plus réfractaires.

**Délibération : validation des plans de financement et demande de subventions au GIP Objectif Meuse pour les différentes écoles du territoire pour les ENR et les paniers numériques :**

**Vote : Unanimité**

**2) Economie Tourisme :**

**• ZA Auzéville et délibération complémentaire SDIS pour l'estimation des domaines et avenant au marché pour plantation :**

M. le Président cède la parole à Mlle Mattioli qui présente l'achèvement des travaux de la Zone d'Activité d'Auzéville. Les Pépinières d'Argonne, avaient été sollicitées par l'entreprise Monti pour réaliser les travaux d'espaces verts. Or, cette entreprise est actuellement en liquidation judiciaire et ne pourra honorer les travaux initialement commandés. En remplacement, Monti a confié à l'entreprise De Runz la réalisation de ces travaux.

Cependant, elle précise également qu'à l'heure actuelle, vu les conditions météorologiques, les travaux d'espaces verts ne pourront être engagés immédiatement.

Mlle Mattioli évoque la proposition d'avenant n°3 au marché d'Auzéville. Lors de l'implantation des arbres, de nombreux réseaux sont présents en sous-sols, comme notamment les réseaux d'eau. Il est donc préférable de se contenter de la plantation de 3 arbres, contre les 5 initialement prévus, et



donc de procéder à l'annulation de la plantation de deux arbres. Le montant de l'avenant s'élève donc à - 400€ HT.

Mlle Mattioli présente également aux délégués communautaires l'estimation faite par le service des domaines concernant les terrains cédés au SDIS 55, c'est-à-dire les parcelles 020 ZB 09 et 020 ZB 73. L'estimation s'élève à 35 000€ et propose aux élus de délibérer afin de pouvoir poursuivre la procédure de vente des parcelles à l'euro symbolique.

M. le Président précise que le SDIS posera la première pierre vers le 15 Janvier.

M. Ponsignon félicite la CODECOM d'avoir achevé les travaux de viabilisation en temps, faute de quoi nous aurions pu être confronté à certains problèmes. A l'heure actuelle, 4 cantons en ayant fait la demande, se sont vus retirer leur projet de création de nouvelle caserne. Il se réjouit que cette page se tourne enfin pour notre territoire.

**Délibération : Validation de l'estimation des domaines concernant les parcelles 020ZB09 et 202B73, cédées au SDIS 55**

**Vote : Unanimité**

**Délibération : Proposition de l'avenant n°3 au marché 2009-06-ECO de la ZA d'Auzéville :**

**Vote : Unanimité**

• **Situation OTSI et convention :**

M. le Président rappelle les explications fournies lors du précédent conseil communautaire concernant la convention d'objectifs liant la CODECOM et l'OTSI. Il précise que la convention a été retravaillée par la CODECOM avant d'être présentée et transmise à l'OTSI. M. le Président précise qu'il a été demandé clairement à l'OTSI de réunir son Conseil d'Administration afin de valider le projet de convention fourni. Dans les faits, l'OTSI n'a réuni qu'un bureau de l'association, pour lequel ni M. Lhuillier, en tant que Maire de Clermont-en-Argonne, ni M. Drouet, en tant que Vice-président de la CODECOM en charge du Tourisme et ni M. le Président n'ont été invités. Un vague retour a été formulé à la CODECOM, sous la forme d'un courrier du Président de l'OTSI, afin de demander un renouvellement de l'ancienne convention pour l'année 2010. M. le Président précise également qu'il est nécessaire de s'accorder sur une convention avant la fin de l'année afin de régulariser le versement des subventions déjà effectuées. Dans la négative, L'OTSI devrait rembourser les subventions perçues au titre de l'année 2010.

M. le Président précise que la CODECOM avait travaillé sur la rédaction d'une nouvelle convention qui modifiait certains points de l'existante, comme notamment la modification des dates et horaires d'ouverture (importance de l'ouverture en saison de Avril à Octobre), une légère hausse du montant de la subvention, l'apport de subventions complémentaires pour la réalisation de projets nouveaux, et une annexe précisant les projets sur lesquels la CODECOM souhaite l'intervention de l'OTSI.

M. Louis s'interroge sur la période couverte par la convention votée ce soir.

M. le Président précise que la convention proposée ce soir n'est qu'un avenant pour prolonger d'un an la convention qui courait jusqu'au 31 décembre 2009.

M. Louis demande si nous avons connaissance des comptes de l'association.

M. le Président répond que la demande a été faite à de nombreuses reprises auprès du Président de l'association, en vain. Une demande a encore été faite il y a trois semaines. Il est donc impossible d'avoir une idée des frais de fonctionnement prévus pour 2011.

M. Lhuillier propose qu'un courrier réclamant les documents comptables avec accusé de réception leur soit adressé.

M. le Président et M. Drouet, Vice président de la compétence Economie Tourisme, s'estiment avoir été de bonne composition avec l'OTSI et en droit de connaître leur fonctionnement financier.

M. Durand-Viel s'interroge sur la position de la Communauté de Communes de Montfaucon Varennes, dont le territoire est également couvert par les prestations de l'OTSI du Pays d'Argonne.

M. le Président précise qu'il a interpellé M. Holubowski, Président de l'OTSI, à ce sujet. Peu de temps auparavant, un Conseil Communautaire s'est tenu pour cette communauté de communes et le sujet de l'OTSI n'a pas été abordé.

Mme Fagot demande si une commission tourisme sera organisée dans le cadre des négociations avec l'OTSI.



M. Drouet, Vice-président en charge de la compétence économie et tourisme précise qu'une commission sera prévue.

**Délibération : Avenant pour la prolongation d'une année de la convention d'objectifs de l'OTSI 2007-2009**

**Vote : Unanimité**

• **Programmation de l'Enveloppe Territoriale :**

M. le Président cède la parole à Mlle Mattioli afin de présenter les projets de l'enveloppe territoriale.

Mlle Mattioli rappelle que l'enveloppe territoriale s'élève à 58 927€ pour l'année 2010 et que 4 dossiers ont déjà été déposés.

Elle présente alors le projet de la commune de Froidos qui concerne le réaménagement de la traversée du village. Sur la RD 998, la circulation étant importante et les limitations de vitesses peu respectées, un aménagement a été apporté afin de réduire la largeur de la chaussée aux entrées et sorties de cette voie du village. Parallèlement à ces travaux de voirie, un réaménagement complet de la traversée du village a été repensé tant au niveau de la circulation (ilots centraux, rétrécissement unilatéraux ou bilatéraux ...) qu'en terme de bordures de chaussée, de trottoirs et d'espaces verts (cheminement vers le cœur du village, gazons et arbousiers en bordures de chaussée ...)

Elle propose ensuite la lecture du plan de financement (ci-dessous) et précise que la subvention pouvant être attribuée par la CODECOM dans le cadre de l'enveloppe territoriale s'élève à 4 500€ correspondant à 30% d'un montant de dépense plafonné à 15 000€ HT.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Travaux préliminaires	27 011€	DGE	29 000€	24.5
Traitement de sol	44 237.90€	CODECOM (Enveloppe territoriale 2010)	4 500€	3.8
Espaces verts	9 359.30€	Conseil Régional	30 000€	25.2
Mobilier	2 190€	Aide exceptionnelle	7 000€	5.9
Option 1: Devant garage Deschamps	14 459.20€			
Option 2: Caniveaux et trottoirs suppl	7 510.80€	Conseil Général Amende police	14 000€	11.8
Honoraires (maîtrise d'œuvre)	10 409.37€	Autofinancement	34 147.36€	28.8
Divers et imprévus	3 469.79€			
Total	118 647.36€	Total	118 647.36€	100

**Délibération : Programmation enveloppe territoriale 2010 : Aménagement de la traversée de Froidos :**

**Vote : Unanimité**

Mlle Mattioli poursuit en présentant le projet d'aménagement de la Mairie de Le Claon. Le projet consiste à descendre les bureaux administratifs de la mairie au rez-de-chaussée et de réhabiliter entièrement la salle communale, située au rez-de-chaussée de la mairie, servant aux réunions (associations ou communales). Pour ce projet, trois subventions de l'enveloppe territoriale 2010 sont demandées : une première d'un montant de 4500€ correspondant à 30% d'un montant de dépenses plafonnées à 15 000€ HT dans le cadre des bâtiments administratifs ouverts au public, une seconde également d'un montant de 4 500€ correspondant à 30% d'un montant de dépenses subventionnables plafonnées à 15 000€ dans le cadre de la modernisation d'équipements à vocation polyvalente, et une troisième dans le cadre des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduites dans les bâtiments publiques d'un montant de 5 000€ correspondant à 50% d'un montant de dépenses plafonnées à 10 000€ HT. Le total de la subvention s'élève à 14 000€.

Mlle Mattioli présente ensuite le plan de financement de ce projet :



Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Démolition	12 160€	DGE	34 630.20€	30
Terrassement	2 140€	GIP (estimatif)	15 000€	12.9
Maçonnerie	19 967€	Réserve parlementaire	11 543.40€	10
Charpente / Couverture	5 740€	CODECOM Enveloppe territoriale 2010 (3 demandes)	14 000€	12.1
Menuiseries extérieures	11 383€			
Cloisons / Isolation	12 630€			
Menuiseries intérieures	2 090€			
Plomberie	5 730€	Autofinancement	40 260.40€	35
Électricité	7 320€			
Chauffage	5 340€			
Revêtements carrelage / faïence	9 300€			
Peintures extérieures	10 600€			
Habillage extérieur / bardage	4 500€			
Maîtrise d'oeuvre	6 534€			
<b>Total</b>	<b>115 434€</b>	<b>Total</b>	<b>115 434€</b>	100

**Délibération : Programmation Enveloppe Territoriale 2010 : Réhabilitation de la mairie de Le Claon :**  
**Vote : Unanimité**

Mlle Mattioli présente ensuite le projet de la commune de Le Neufour qui consiste en un agrandissement de la salle de convivialité par la création d'un couloir couvert permettant de relier les cuisines et la salle, qui actuellement sont séparées. La subvention à laquelle peut prétendre la commune s'élève à 30% d'un montant de dépenses subventionnables plafonnées à 15 000€ HT. Elle présente ensuite le plan de financement de ce projet :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Électricité	1 179€	Aide parlementaire	6 000€	15.5
Maçonnerie	5 686.80€	CODECOM / CG ET 2010	4 500€	11.6
Carrelage	2 232€			
Enduits extérieurs	2 079€			
Plâtrerie	4 401.88€	Autofinancement	28 281.73€	72.9
Peinture	3 348.80€			
Menuiseries extérieures	9 702.99€			
Couverture / Plomberie / Chauffage	5 651.26€			
Maitrise d'œuvre	4 500€			
<b>Total</b>	<b>38 781.73€</b>	<b>Total</b>	<b>38 781.73€</b>	100

**Délibération : Programmation Enveloppe territoriale 2010 : Agrandissement de la salle de convivialité de Le Neufour :**  
**Vote : Unanimité**

Mme Aimont, DGS, présente à son tour le projet de renaturation de ruisseau du Bas Bois et de l'étang des Bercettes, pour lequel la CODECOM souhaite réaliser une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe territoriale 2010 et 2011. Ces travaux seront réalisés en deux phases distinctes sur deux années afin de permettre un financement optimum. Elle présente alors 3 tableaux



distincts : le plan de financement général du projet, le plan de financement de la phase 1 (année 2010) et le plan de financement de la phase 2 (année 2011).

DEPENSES HT PAR PRINCIPAUX POSTES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Maîtrise d'œuvre CPIE Woèvre Côtes de Meuse	10 276,76	Agence de l'Eau Seine Normandie et Entente Oise Aisne sur TTC	67 369,60
Travaux estimés	179 620,00	Conseil général environnement	15 837,10
		Enveloppe territoriale 2010	25 000,00
		Enveloppe territoriale 2011	23 819,19
		Agence de l'Eau Seine Normandie volet communication	19 891,52
		Codecom	37 979,35
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>189 896,76</b>

20%

  

DEPENSES TTC PAR PRINCIPAUX POSTES	Phase 1 HT	RECETTES	Phase 1 HT
Maîtrise d'œuvre CPIE Woèvre Côtes de Meuse	5 138,38	Agence de l'Eau Seine Normandie et Entente Oise Aisne sur TTC	67 369,60
Travaux estimés renaturation cheminement	58 120,00	Conseil général environnement	15 837,10
	72 000,00	Enveloppe territoriale 2010	25 000,00
		Codecom	27 051,68
<b>TOTAL TTC</b>	<b>135 258,38</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>135 258,38</b>

20%

  

DEPENSES TTC PAR PRINCIPAUX POSTES	Phase 2 HT	RECETTES	Phase 2 HT
Maîtrise d'œuvre CPIE Woèvre Côtes de Meuse	5 138,38	Agence de l'Eau Seine Normandie volet communication	19 891,52
Travaux estimés Parking	14 000,00	Enveloppe territoriale 2011	23 819,19
Passerelle	4 500,00		
Démarche interpretation	21 000,00		
Observatoire	10 000,00	Codecom	10 927,67
<b>TOTAL TTC</b>	<b>54 638,38</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>54 638,38</b>

20%

Ainsi, pour la première phase du projet, concernant l'année 2010, la subvention à laquelle peut prétendre la CODECOM s'élève à 50% d'une dépense subventionnable plafonnée à 50 000€ HT, soit 25 000€ de subvention, au titre de l'aménagement et de la mise en valeur des espaces naturels et des sites touristiques. Pour l'enveloppe territoriale 2011, une subvention de 23 819.19€ est envisageable pour la seconde phase des travaux.

M. Minot souhaite que les travaux de l'étang des Bercettes et du ruisseau du Bas Bois soient détaillés.

Mme Aimont rappelle que les travaux ont fait l'objet d'une présentation lors d'un conseil communautaire antérieur,. Elle précise que le ruisseau du Bas Bois traverse actuellement l'étang des Bercettes (la création de l'étang résulte d'une digue créée sur le cours d'eau). Afin de pouvoir renaturer l'étang des Bercettes et modifier le classement du ruisseau, il est nécessaire de faire prendre un autre chemin au ruisseau, c'est-à-dire en lui recréant un nouveau lit. Parallèlement à ces travaux de restauration des cours d'eau, un aménagement complet sera proposé afin de faire découvrir cet espace naturel. Passerelles en caillebotis, sentier d'interprétation et observatoire seront proposés, la réalisation de ces aménagements sera fonction des subventions que nous pourrions obtenir.

M. Vicente souhaite connaître la date de démarrage des travaux.

M. Jeannesson, Vice-président en charge de la compétence rivière, informe les délégués communautaires que les travaux ne sont pas prévus avant Septembre ou Octobre 2011.

Mme Aimont précise qu'à l'heure actuelle, les réflexions se portent sur la recherche de subventions

M. Vicente demande pourquoi ces travaux de création de nouveau cours d'eau n'ont pas été faits dès le départ.



M. Jeannesson précise que les derniers travaux remontent à 1997 et qu'en cette année l'ONF était maître d'œuvre pour la création de l'étang. Il était impossible à cette époque de mener de tels travaux car le cours d'eau était classé en première catégorie. Actuellement, avec le déclassement du ruisseau du Bas Bois, il nous sera alors possible de réaliser ces aménagements sur l'étang.

M. Vicente demande à savoir qui souhaite refaire le ruisseau.

M. le Président informe que c'est la CODECOM avec pour objectif de pouvoir faire découvrir et de valoriser cet espace naturel.

**Délibération : Enveloppe Territoriale 2010 : aménagement de l'espace du Bas Bois et des Bercettes :**

**Vote : Unanimité**

**• Abrogation convention avec l'EPFL en raison projet de vente directe par la famille :**

M. le Président rappelle que cette convention liait la CODECOM à l'EPFL dans le cadre du projet de rachat et de dépollution du site de l'ancienne scierie Revault. En effet, suite au possible rachat du site par une entreprise luxembourgeoise de dépôt/casse, la commune de Clermont-en-Argonne avait fait valoir son droit de préemption urbain, délégué à l'EPFL. Cet organisme était également en charge de la revalorisation du site dans le but de le revendre par la suite à la CODECOM. Mais la famille Revault s'opposait à la revente à l'EPFL pour un montant de 90 000€ (prix estimé par les domaines), qui a alors fait une proposition à 100 000€. Récemment, un nouvel acheteur s'est fait connaître pour l'acquisition du site de l'ancienne scierie, avec une offre à 137 000€ environ.

M. Lhuillier précise que cet acheteur s'était déjà fait connaître 2 ans auparavant auprès de la famille Revault au début de la vente du terrain pour un montant de 120 000€ et que son offre actuelle s'élève à 137 000€.

M. le Président précise que dorénavant la famille Revault souhaite accepter la proposition de M. Hussenet, le dernier acheteur présenté. L'entreprise de ce dernier est spécialisée dans la revente de matériels agricoles et de travaux publics importés d'occasion des Pays de l'Est. M. le Président précise que M. Hussenet a acquis récemment une ferme à Waly et qu'il est implanté actuellement dans la Marne. Le positionnement de la Zone d'Activité d'Auzéville l'intéresse donc fortement. La CODECOM a demandé à M. Hussenet de préciser ses engagements de développement économique sous forme écrite, il envisage la création de 2 à 3 emplois. M. Lhuillier informe l'assemblée que le Conseil Municipal de Clermont a délibéré très récemment sur le retrait du droit de préemption à l'EPFL en précisant que cette démarche n'est valable que pour cet entrepreneur dûment désigné.

**Délibération : Abrogation de la convention foncière avec l'EPFL :**

**Vote : Unanimité**

**• Devenir des gares de Clermont et des Islettes :**

M. le Président souhaite informer les délégués communautaires à propos de la rénovation des gares de Clermont-en-Argonne et des Islettes. En effet, lors des élections régionales, des promesses avaient été formulées quant à la rénovation ou la reconstruction de ces deux gares. L'arrivée sur notre territoire intercommunal par les gares s'avèrent être un spectacle désolant. Dernièrement, dans le cadre d'un courrier de l'association AUTERcovec adressé aux élus, le Vice-président du Conseil Régional de Lorraine, en charge des infrastructures et des transports, M. Patrick HATZIG, propose cette rénovation seulement si les collectivités se déclarent porteurs de projet. Cette annonce s'explique par le fait que le Conseil Régional de Lorraine diminue voire gèle ses subventions en 2011.

M. le Président explique qu'il a eu l'occasion de discuter de ce point avec M. Jean-François Thomas, Vice-président du Conseil Régional de Lorraine délégué à l'Agriculture, qui a expliqué que le Conseil Régional de Lorraine a du revoir sa politique en fonction des restrictions budgétaires. La seule solution pouvant permettre un subventionnement de ces projets s'avère être le portage des projets par les collectivités. Mais, précise M. le Président, cela engendre tout de même un financement par le porteur. En effet, les subventions pouvant être octroyées se répartiraient à 37,5% par le Conseil Régional de Lorraine et à 25% par la SNCF. Resterait 37,5% à la charge du porteur de projet.

M. Lhuillier précise que les bâtiments des gares appartiennent à la SNCF. Il avait demandé une peinture en trompe l'œil et une restauration des enduits pour la gare de Clermont, ce qui n'avait pas



été accepté par la SNCF. Seul un nettoyage grossier des locaux et des abords avait été réalisé, ce qui n'était pas satisfaisant.

M. le Président explique qu'il serait possible d'obtenir environ 17,5% de financement du GIP Objectif Meuse, sous réserve de proposer un projet concret.

Mme Frey trouve que le territoire est mal desservi et que peu de trains circulent sur notre réseau ferroviaire. Elle a eu connaissance de transports scolaires s'effectuant en train sur la région d'Etain.

M. le Président confirme et explique que pour notre territoire, cette pratique n'est pas encore réalisable puisqu'à partir de Verdun, c'est la région Champagne-Ardenne qui est compétente. Il a alors demandé à siéger au comité de desserte du Conseil Régional de Champagne-Ardenne concernant cette thématique.

M. Fourmet pense que les horaires de train ne sont pas fonctionnels et reproche l'absence d'organisation d'un débat avec les collectivités régionales.

M. Ponsignon suggère de rédiger un courrier exposant cette problématique à l'attention des deux Présidents de Régions concernés.

### **3) Gestion des déchets :**

#### **• Ouverture en période de fin d'année :**

M. le Président cède la parole à M. Muller, Vice-président en charge de la compétence déchets, qui expose les changements des horaires d'ouverture de la déchetterie pour les fêtes de fin d'année. En effet, en raison des samedis fériés des 25 Décembre et 1<sup>er</sup> Janvier, la déchetterie ouvrira ses portes les lundis 27 Décembre 2010 et lundi 3 Janvier 2011 aux horaires habituels.

M. le Président précise que la CODECOM souhaitait tenir ses engagements quand à l'ouverture de la déchetterie.

### **4) Cohésion sociale / culture :**

#### **• Avenant à la régie pour autorisation d'encaissement par chèques en trois fois pour les montants supérieurs à 90€ :**

M. le Président cède la parole à Mme Aimont afin de présenter la demande d'avenant à la régie de recettes. Elle précise la nécessité de pouvoir accepter les règlements en 3 chèques pour les montants facturés à partir de 90€ au sein de la régie de recettes du service administration, notamment pour les cours d'anglais proposés par la CODECOM. Elle ajoute que cette modification de la régie fera l'objet d'un avenant.

**Délibération : Avenant à la régie de recette autorisant le règlement en 3 fois pour les montants supérieurs à 90€ :**

**Vote : Unanimité.**

#### **• Formation BAFD de 658€ HT pension complète en février 2011 :**

Mme Aimont explique qu'il serait intéressant pour la CODECOM qu'un de ses agents soit formé au BAFD afin d'assurer la direction de l'accueil périscolaire ainsi que celle du centre de loisirs de l'association Familles Rurales. Cela a été pointé par une inspection de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, regroupant l'ancienne Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

La formation BAFD sera répartie en 3 étapes : un stage théorique général de 9 jours, un stage pratique de 15 jours et enfin un stage théorique de perfectionnement de 14 jours. Le coût total de la formation s'élève à 1100€, pris en charge à 51% par la CAF dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse). La prochaine session de formation théorique générale est proposée par l'UFCV à Vigy (57) du 26 Février 2011 au 06 Mars 2011 en internat, pour un montant de 658€.



M. le Président précise que, depuis plusieurs années, il assurait lui-même la fonction de directeur de l'accueil périscolaire, de part sa fonction professionnelle. Mais, suite à son absence lors du dernier contrôle, il serait préférable d'envisager différément la fonction de direction. Dernièrement, l'une des agents a obtenu son CAP Petite Enfance et, après cette formation BAFD, pourrait assurer la fonction de direction de l'ensemble des sites d'accueil périscolaire et d'accueil du mercredi.

Il précise également que l'accueil périscolaire mis en place par la CODECOM propose la réalisation de réels projets pédagogiques auprès des enfants.

**Délibération : Approbation pour la formation d'un agent au BAFD :**

**Vote : Unanimité**

• **Motion au sujet de la vacance de poste d'assistante sociale sur notre secteur :**

M. le Président explique qu'il a été alerté sur l'absence d'assistante sociale sur le territoire intercommunal.

Mme Frey précise que prochainement Mme Hiblot va être titularisée.

M. Fourmet reproche les changements ainsi que les périodes d'absence trop fréquentes pour ce poste.

Mme Frey pense que le canton est un secteur sensible dans le domaine social et que la présence d'une assistante sociale est grandement nécessaire.

M. le Président affirme ne pas avoir été informé de cette affectation et précise qu'il souhaitait proposer une motion concernant la vacance de ce poste d'assistante sociale sur le territoire. Suite à cette information, il n'est donc plus nécessaire de rédiger une motion.

**5) Administration et finances :**

• **Admissions en non-valeur REOM :**

M. le Président présente deux admissions en non valeur concernant la REOM pour 2009 d'un montant de 68€ et pour 2006-2007 d'un montant de 410,28€. Il précise toutefois que tous les moyens de recours ont été utilisés par Mme la Trésorière et qu'aucun autre choix ne s'offre à nous.

**Délibération : Admissions en non valeur :**

**Vote : Unanimité**

• **Frais d'hébergement Jonas ARNOULD :**

Mme Aimont propose aux délégués communautaires de délibérer sur la prise en charge directe par la CODECOM des frais d'hébergement de l'animateur de l'espace Cyber-base® dans le cadre de son déplacement à Paris pour les rencontres annuelles de Cyber-base® en Octobre dernier.

M. le Président précise que M. Arnould a pris ses fonctions d'animateur depuis 10 mois maintenant et que, grâce à la grande qualité de sa collaboration, la fréquentation de l'espace Cyber-base® s'est considérablement développée. Son travail est également remarquable au niveau de la maintenance informatique dans les différents services de la CODECOM y compris les écoles.

**Délibération : Prise en charge des frais d'hébergement de M. Arnould par la CODECOM :**

**Vote : unanimité**

**6) Voirie :**

• **Campagne de salage – déneigement :**

M. le Président cède la parole à M. Lhuillier, Vice-président en charge de la compétence Voirie, qui déclare que les services de salage déneigement, assuré par l'entreprise Perotin, sont satisfaisants. Il précise cependant que quelques problèmes ont pu être constatés lors des premiers épisodes neigeux, notamment sur la Voie Communale de Brocourt à Jubécourt, mais que l'entreprise s'est attelée à corriger ses erreurs.



M. Durand-Viel signale qu'une borne d'un de ses administrés a été abîmée lors du passage de la saieuse. Il signale cependant que le service est mieux assuré que l'an passé.

M. Lhuillier précise que M. Perotin déneige prioritairement les itinéraires assurés par les transports scolaires et qu'il aménage son kilométrage en fonction de ses déplacements afin d'être le plus optimal possible. Mais, il souhaite la compréhension des délégués communautaires quant à l'incapacité de traitement hivernal de l'ensemble des chaussées intercommunales au même moment.

M. le Président explique que cette semaine un problème de déneigement a été signalé sur la commune de Froidos. Dès lors que l'information est signalée aux services de la CODECOM, le problème se résout rapidement. Il insiste donc sur l'importance du retour d'information auprès des bureaux de la CODECOM afin d'assurer un meilleur service.

M. Verlet signale la dégradation des routes sur le territoire intercommunal suite aux conditions météorologiques difficiles des derniers temps.

## **7) Habitat :**

### **• Attribution subvention façade :**

M. le Président cède la parole à Mlle Mattioli qui présente le dossier d'un administré des Islettes dont le dossier a été retenu pour l'attribution d'une subvention à la rénovation de façade de caractère au titre du reliquat de l'enveloppe territoriale 2008. La subvention bonifiée dite de caractère s'élève à un total de 1 900€ et l'aide classique à un montant de 472,42€, portant ainsi la subvention totale à un montant de 2 372,42€ pris en charge à 50% par la CODECOM (1 186,21€) et à 50% par le Conseil Général de la Meuse (1 186,21€).

**Délibération : attribution de la subvention à la rénovation de façade de caractère :**

**Vote : Unanimité**

## **8) Communication :**

### **• Centre Argonne Infos n°11 :**

M. le Président explique que le journal intercommunal n°11 est imprimé, qu'un exemplaire a été remis à chaque délégué communautaire ce soir. La distribution en boîte aux lettres est prévue entre Noël et Nouvel an, semaine 52.

### **• Carte de vœux et cérémonie :**

M. le Président précise que les cartes de vœux pour l'année 2011 sont en cours d'impression. Il signale également que la cérémonie conjointe des vœux du Conseiller Général, de la commune de Clermont-en-Argonne et de la Communauté de Communes est prévue pour le samedi 22 Janvier à 11h dans les locaux du PAQS. Pour cette année, une participation de l'orchestre de l'école de musique de Clermont-en-Argonne sera à noter.

## **9) Rivières :**

### **• SM3A :**

M. le Président cède la parole à M. Jeannesson, Vice-président en charge de la compétence Rivière qui expose les dernières avancées de la création du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents. Ce dernier précise que les élections du Syndicat Mixte se sont déroulées le 24 Novembre 2010 afin d'élire le Président, les Vice-présidents et le bureau. M. Jeannesson a été élu président du SM3A, M. Lamorlette (CODECOM de Varennes-Montfaucon), M. Chazal (CODECOM de Triaucourt/Vaubécourt), M. Maurer (CODECOM Meuse Voie Sacrée) et M. Aubry (CODECOM entre Aire et Meuse) sont les vice-présidents. Il précise toutefois que les premières décisions se prendront en comité syndical, auxquels participeront en appui les services du Conseil Général. Le secrétariat administratif du Syndicat Mixte sera assuré par celui de la CODECOM et fera l'objet d'une convention pour l'administratif et les services de secrétariat de 4h par semaine. Le Centre des Finances Publiques de Clermont assurera la fonction de trésorier payeur. M. Jeannesson explique également que le budget reste à élaborer et que les premiers travaux pourront commencer en 2012 car une DIG est à obtenir.



M. le Président se félicite qu'un membre de la CODECOM soit à la tête du SM3A

• **SPANC :**

M. Jeannesson, en qualité de Vice-président en charge de la compétence Rivière, et M. le Président font état du souhait de collaboration de la CODECOM avec le syndicat Germain Guérard dans le cadre du SPANC. Ils précisent également que le syndicat se réunit prochainement en bureau afin de se prononcer quant à la collaboration avec notre CODECOM.

M. Jeannesson précise qu'il est prioritaire que la CODECOM assume la compétence et que toutes les communes doivent délibérer à ce sujet en conseil municipal.

M. Durand-Viel demande à évoquer la question du contrôle de l'ensemble des stations des communes.

M. le Président rappelle que l'entretien et le contrôle seront effectués par un prestataire externe.

M. Durand Viel souhaite que l'ensemble des prestations soit géré en global.

M. le Président propose que ce point soit abordé en commission et rappelle que cette nouvelle compétence intercommunale demandée permet de répondre aux obligations légales des maires au 1<sup>er</sup> Janvier 2011. Il reprecise que les actions liées au SPANC se limitent actuellement au contrôle des installations. L'entretien et la vidange seront des points à évoquer dans le futur.

**10) Questions diverses :**

M. le Président précise que sur la zone d'activité d'Auzéville, suite à la future construction de la caserne des pompiers, les dépôts d'ordures, et notamment celui implanté sur la parcelle du SDIS, seront prochainement nettoyés, dès que le temps le permettra. En ce qui concerne le bois, l'entreprise Argonne Bois assurera son retraitement en bois de chauffage (plaquettes).

Mme Masi souhaite revenir sur le sujet des vœux du Président prévu le 22 Janvier 2011. Elle souhaite savoir si l'intervention de l'association Musique en Pays d'Argonne est une prestation gracieuse.

M. le Président rappelle que l'école de Musique ne fournit aucune prestation gracieuse, mais que dans le cadre du versement de subventions par la CODECOM, l'association propose une prestation gratuite pour une commune de l'intercommunalité. C'est pourquoi, en tant que membre du Conseil d'Administration, M. le Président a demandé une prestation à cette association.

Par ailleurs, il précise également que le contrat d'objectifs avec l'Association de Musique en Pays d'Argonne est en cours de réécriture.

M. Zaccharias demande si les bureaux de la CODECOM seront fermés pour les fêtes.

M. le Président explique que les bureaux seront effectivement fermés à partir du 24 Décembre inclus. Les services réouvriront le Lundi 3 Janvier 2011.

M. Verlet précise que le ramassage des ordures ménagères n'a pas été effectué dans sa commune le mardi 14 Décembre.

M. le Président précise que cette perturbation a été causée par les intempéries neigeuses. Cependant, les services de la CODECOM ont assuré le suivi et le ramassage a été effectué ce jour.

M. le Président remercie l'assemblée, clôt la séance à 20h45 et propose aux délégués communautaires de rejoindre le buffet.

Bon pour diffusion

A Clermont-en-Argonne, le 10 janvier 2011

Le Président

Dominique DURAND